

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 696

**Artikel:** Psychose : les pièces sombres du puzzle helvétique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025077>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Un siècle à vite passé

Affleure-t-il une part de la réalité romande et ouvrière dans les récits oubliés du fécond auteur Urbain Olivier (1810-1888)? Je le prétends après avoir lu «Le tailleur de pierre», édité par Georges Bridel à Lausanne, en 1874, et déniché dans un marché aux puces.

L'action, située en 1869, fait allusion à un conflit de travail à Lausanne: «Si ça ne s'arrange pas ce soir ou demain, il y aura grève lundi dans tous les chantiers de la ville. Voilà ce qu'on nous a dit aujourd'hui à midi. Nous aurons une assemblée d'Internationale ce soir.»

Le héros, tailleur de pierre, continue de travailler sous la protection d'un gendarme qui paternellement dit: «Je dois rester ici encore aujourd'hui, mais si vous ne revenez pas demain, ce sera peut-être mieux.»

Emilien Ducrest a terminé à temps le travail convenu; il quitte Lausanne pour exploiter une carrière dans un village de La Côte. Plus tard, devenu entrepreneur, «il comprend sa responsabilité morale de patron et n'abandonnera point ses ouvriers au vent des mauvaises passions exploité par les meneurs de sociétés internationales».

Notons encore dans ce livre une allusion aux «agents peut-être inconnus» qui imposent la grève et l'affirmation: «Un bataillon appelé à l'école militaire n'avait pas peu contribué, par sa seule présence, à maintenir l'ordre dans les rues et les lieux publics.»

«Le tailleur de pierre»? Le rappel d'un passé pas si lointain, d'un climat social, d'idées toutes faites qu'on retrouverait très facilement, quasiment intactes, en grattant un peu la surface de notre décennie sur les lieux mêmes de l'action imaginée, il y a plus d'un siècle, par Urbain Olivier.

C.-F. P.

## Vous reprendrez bien un peu de pub!

Il ne fait décidément pas bon avoir raison 24 heures à l'avance. Un humoriste disait que cela donne l'air fou. En tout cas, ça provoque.

Le 11 août dernier, le comité directeur du Parti socialiste suisse (PSS) publiait un communiqué protestant contre les divers projets «qui tendent à instaurer un régime à l'américaine dans le domaine de la publicité à la télévision».

Et de préciser la nature de ces projets: allongement des temps publicitaires, renoncement aux blocs de spots, autorisation éventuelle de la publicité-TV pour le vin et la bière suisses, et très éventuelle suppression de l'interdiction dominicale.

Réactions immédiates de la Direction générale de la SSR et de la Présidence de la SA pour la publicité à la TV, soit du même Leo Schürmann: les socialistes prennent leurs traumatismes pour des réalités, où donc ont-ils pris cette idée «sans fondement», etc.

Comme si la révision des instructions du Conseil fédéral concernant la publicité télévisée n'avait pas été évoquée à plusieurs reprises depuis une année, la dernière fois au Comité central de la SSR le 30 juin 1983, juste avant les vacances!

Et voilà que, lundi dernier, la presse fait état d'une demande de la SA précitée, allant exactement dans le sens indiqué par le PSS. Sauf que cela ne créerait pas une télévision «à l'américaine», comme s'est exprimé de le préciser Edgar Roy, adjoint de Jean Dumur. Y croit-il lui-même?

Le fond de l'affaire, c'est évidemment les fonds. Depuis 1978, et malgré certaines adaptations de tarifs, les recettes brutes de la publicité à la télévision suisse plafonnent aux alentours de 120 millions de francs, acquis au prix d'efforts sans cesse plus coûteux et difficiles (voyez l'échec des magazines du genre Teletip, et l'omniprésence des annon-

ces de la SAPTV destinées aux annonceurs potentiels). De sorte que les recettes publicitaires de la SSR (70% à la TV et 30% à la radio, à laquelle la concession interdit formellement d'accepter des annonces sur l'antenne) ont nettement régressé ces dernières années: 106 millions en 1980, 97 en 1981, 96 en 1982 et 88 en 1983 (selon budget).

Même si comme il paraît la situation pourrait se redresser cette année, et le fera sans doute l'an prochain à la faveur des Jeux olympiques, la reprise demeurerait précaire dans le cadre assez strict imposé par les instructions fédérales datant du 24 avril 1964, et très partiellement révisées depuis lors.

D'où la demande formellement faite au Conseil fédéral ces jours derniers. L'Exécutif entrera sans doute en matière, pour éviter une augmentation des taxes de concession avant 1985; les journalistes et réalisateurs TV attendent la manne publicitaire pour faire leurs programmes, les téléspectateurs continueront de payer plus de vingt francs tous les deux mois, et les annonceurs en auront pour au moins dix mille francs la minute sur l'ensemble du réseau suisse (et trente mille aux heures de forte audience).

Quelques associations murmureront une protestation, qui sera vite balayée au nom de la quantité — sinon de la qualité — des programmes SSR, et de la nécessité de lui donner les moyens de faire face à la concurrence étrangère et surtout intérieure — celle-là même qu'elle s'est donnée à elle-même, par pay-TV et câble interposé (cf. DP 691).

### PSYCHOSE

## Les pièces sombres du puzzle helvétique

*Au début du mois de juillet, l'Office central de la défense revenait à la charge. Sous la forme d'une circulaire largement ventilée à travers «les institutions, les associations et les services» en Suisse et*

intitulée « Remise de documents à des offices étrangers ». Motif: l'insistance de services de renseignements étrangers à se procurer « un maximum d'informations de toute nature ». Davantage même: « Certains solliciteurs peuvent se prévaloir de mobiles honorables et leurs démarches sont effectuées par des moyens parfaitement licites. » Inquiétude: « L'expérience nous enseigne que même des publications ou des informations d'apparence anodine peuvent constituer des pièces indispensables à la reconstitution d'un puzzle. » Mot d'ordre: « Traiter, le cas échéant, de telles demandes avec toute la réserve qui s'impose »...

Dans les premiers mois de l'année (février), le même Office central de la défense, sous le même titre, avait pondu une première circulaire, adressée « aux instances officielles et privées qui utilisent des cartes, des plans, des photos aériennes et d'autres documents reproduisant le territoire et son infrastructure ». Quelques passages significatifs ci-contre.

#### L'ARTILLERIE LOURDE

Voici donc le contre-espionnage helvétique qui donne l'artillerie lourde, très lourde, contre l'ennemi, toujours à l'affût. Nul doute que ces cris d'alarme flatteront la vanité des petits Suisses, fiers qu'« on » s'intéresse à eux. Nul doute aussi que ledit office ne fait là que son boulot: les circulaires sont aussi là pour justifier l'existence de postes de travail.

Deux remarques néanmoins: tout d'abord, comme on le constatera sans surprise, l'ennemi sournois vient toujours de l'Est. Ensuite, s'il fallait restreindre la publicité de tous les documents visés, la première chose à faire serait de mettre sous surveillance toutes les librairies et les bibliothèques publiques. Y renoncer serait admettre que ces grandes manœuvres sont uniquement lancées pour entretenir une psychose collective. Avec en point de mire, les mouvements pacifistes?

---

#### CRI D'ALARME DE L'OFFICE CENTRAL DE LA DÉFENSE (CIRCULAIRE, FÉV. 83, EXTRAITS)

Mesdames et Messieurs,

Depuis bien des années, différentes bibliothèques, librairies ou autres instituts, établis le plus souvent dans des Etats du bloc oriental, se mettent régulièrement en rapport avec des services fédéraux, cantonaux ou communaux ainsi qu'avec des organisations privées pour leur réclamer, sous divers prétextes, des plans généraux, régionaux ou locaux, des guides touristiques, des vues aériennes, voire des atlas. Très souvent les mêmes offices demandent en outre à des autorités ou à des particuliers de leur adresser gratuitement des brochures écrites à l'appui de publications de tous genres. La "Deutsche Bücherei Leipzig", qui prétend répertorier l'ensemble de la littérature allemande, est particulièrement active à cet égard, tout comme l'Institut géodésique de Budapest qui fait valoir des préoccupations d'ordre scientifique. Enfin, sous le couvert d'un intérêt touristique marqué, de prétendus journalistes et étudiants de pays de l'Est recourent eux aussi à cette méthode pour se procurer des informations sur la Suisse.

Sont particulièrement prisés, des plans et vues aériennes d'ouvrages formant l'infrastructure tels que gares, tunnels de routes nationales, conduites d'eau ou lignes électriques, centrales nucléaires, mais également les cartes pédestres et guides touristiques avec indications de chemins de fer de montagne et de téléphériques. Sont également recherchés des documents se rapportant à des objets ayant trait à l'économie, la technique ou la science...

Comme l'examen de ces demandes engendre constamment des incertitudes, nous nous permettons de vous adresser les recommandations suivantes:

Les documents classifiés ne doivent naturellement en aucun cas être transmis à des offices étrangers. Pour les raisons que l'on vient d'exposer, il s'imposerait en outre d'écarter les demandes tendant à l'envoi de documents non classifiés. On n'y accédera surtout pas lorsque, comme c'est fréquemment le cas, l'intention d'obtenir des informations est opiniâtrement réaffirmée.

Il nous importe particulièrement de savoir à quel interlocuteur l'on a affaire et quelles sont les informations sollicitées. Aussi vous saurions-nous gré d'informer le Ministère public de la Confédération (3003 Berne) de telles demandes et des mesures que vous aurez prises...

*Ces espions qui viennent de l'Est*

---